ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines

Amiens, le 1er septembre 2022

Dossier suivi par :
Jeanne Guélou
Conseillère de prévention académique
cpacad@ac-amiens.fr
03 22 82 69 81

Nathalie Bury
Inspectrice Santé, Sécurité au Travail
ce.isst@ac-amiens.fr
03 22 82 37 91

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Le Recteur de l'académie d'Amiens
à
Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux des DSDEN,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des collèges et lycées publics,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA,
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO,
à
Mesdames et Messieurs les adjoints-gestionnaires,
Mesdames et Messieurs les assistants de prévention.

Objet : Prévention des risques en matière de Santé et de Sécurité au Travail

Rappels réglementaires et mise en œuvre

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, constitue le cadre de référence fixant les obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers.

Cette note a pour objectif de rappeler les obligations réglementaires de chacun en matière de santé et de sécurité au travail et de préciser les outils, personnes et instances permettant de vous aider dans votre démarche de prévention.

1. Les documents obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail

Le chef de service ou d'établissement a pour rôle de piloter la politique générale de prévention au sein du service ou de l'établissement afin de pouvoir garantir la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des documents et registres obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail participant à la mise en place de la politique de prévention dans votre établissement. Vous veillerez donc, en lien avec l'assistant de prévention et l'adjoint-gestionnaire, à la bonne tenue de ces documents.

	Rôles - contenu	Responsabilité du chef d'établissement	Documents consultables	Références réglementaires
Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Formaliser l'évaluation des risques professionnels et mettre en œuvre un programme d'actions de prévention	Procéder à l'évaluation des risques des personnels placés sous sa responsabilité Pour vous accompagner, un assistant de prévention doit être nommé.	Accéder à l'application DUER : disponible sur le portail ARENA (les assistants de prévention et les adjoints-gestionnaires ont été formés à la démarche) Ressources : https://intranet.ac-amiens.fr/3467-document-unique-d-evaluation-des-risques-professionnels.html	Code du travail R4121-1 à R4121-4 Art. L4124-3-1 modifié par la Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001
Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)	Signaler toute observation ou suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail	- Mettre en place le RSST et indiquer sa localisation - Viser tous les événements saisis et proposer des solutions locales - Suivre le mode opératoire décrit dans l'annexe 01	Ressources : https://intranet.ac-amiens.fr/3466-registres-de-signalement.html	Art. 3.2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982
Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)	Signaler un danger grave et imminent : exercer son devoir d'alerte et son droit de retrait	- Mettre en place le RDGI et indiquer sa localisation - Apporter une réponse immédiate à tout danger grave et imminent reconnu et viser la fiche, - Alerter rapidement l'autorité administrative.	Ressources : https://intranet.ac-amiens.fr/3466-registres-de-signalement.html	Art. 5.8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 Code du travail Art. L4132-2
Registre de sécurité incendie	Centraliser les démarches relatives à la sécurité contre l'incendie	S'assurer de la bonne tenue du registre (PV des vérifications périodiques et visa des vérifications)	Ressources : https://intranet.ac-amiens.fr/3468-securite-incendie.html	Code Construction et Habitation Art. R.123-51 modifié par Décret n°2019-873 du 21/08/2019
Registre public d'accessibilité	Informer les usagers des dispositions prises pour permettre à tous de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu	Constituer le registre en demandant les pièces constitutives à la collectivité propriétaire des locaux	Ressources : https://handicap.gouv.fr/presse-actualites/actualites/article/registre-d-accessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp	Code Construction et Habitation Art. L111-7-3 Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 Arrêté du 19 avril 2017

Dossier Technique Amiante (DTA)	Identifier les matériaux contenant de l'amiante dans les établissements	Demander le DTA à la collectivité propriétaire des locaux, ou a minima la fiche récapitulative du DTA actualisée	Ressources : https://intranet.ac-amiens.fr/3470-dossier-technique-amiante-dta.html	Code du Travail R4412-94 à R4412-139 Code Santé Publique R 1334-18 et R1334-29-7

Un récapitulatif des affichages obligatoires vous est également proposé en annexe 02 de cette circulaire.

2. Vous accompagner dans vos démarches et accompagner les agents

a. Les assistants de prévention

Au niveau local, un assistant de prévention, au terme du décret n°82-453, doit être nommé.

Une enquête de recensement des assistants de prévention sera réalisée sur le courant du mois de septembre 2022. Les assistants de prévention nouvellement nommés recevront une formation initiale au cours de l'année scolaire 2022-2023. Les assistants de prévention déjà nommés recevront une formation continue.

J'attacherai une attention particulière à cette nomination dans les différents établissements scolaires car l'assistant de prévention est un relai primordial entre vous et l'ensemble des personnels : il vous appartient donc d'informer ces personnels de l'identité et des missions du ou des assistants de prévention nommés.

Le modèle académique de lettre de cadrage d'un assistant de prévention en EPLE est disponible sur l'intranet à l'adresse suivante : https://intranet.ac-amiens.fr/483-acteurs-de-prevention.html

b. Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) sont composés de membres représentants de l'administration et de membres représentants des organisations syndicales des personnels.

Dans l'académie, quatre instances travaillent conjointement et contribuent à la prévention de la santé et à la sécurité des personnels et usagers : le CHSCT académique et les trois CHSCT départementaux.

La liste nominative de ces deux instances doit être affichée dans chaque établissement scolaire.

Ces listes sont disponibles sur l'intranet : https://intranet.ac-amiens.fr/522-sante-et-securite-au-travail.html

c. Les acteurs départementaux et académiques en Santé et Sécurité au Travail

Les missions et coordonnées des différentes personnes ressources qui interviennent et vous accompagnent dans le cadre de la prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail sont synthétisées dans l'annexe 03.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre ces démarches de prévention qui, tout en étant obligatoires, visent à améliorer les conditions de travail des personnels. Ces démarches exigent une actualisation et une vigilance permanentes.

Pour le recteur et par délégation,

La secrétaire générale d'académie, par intérim,

Catherine BELLET-LEMOINE

ANNEXE 01 : Traitement et cheminement des fiches RSST

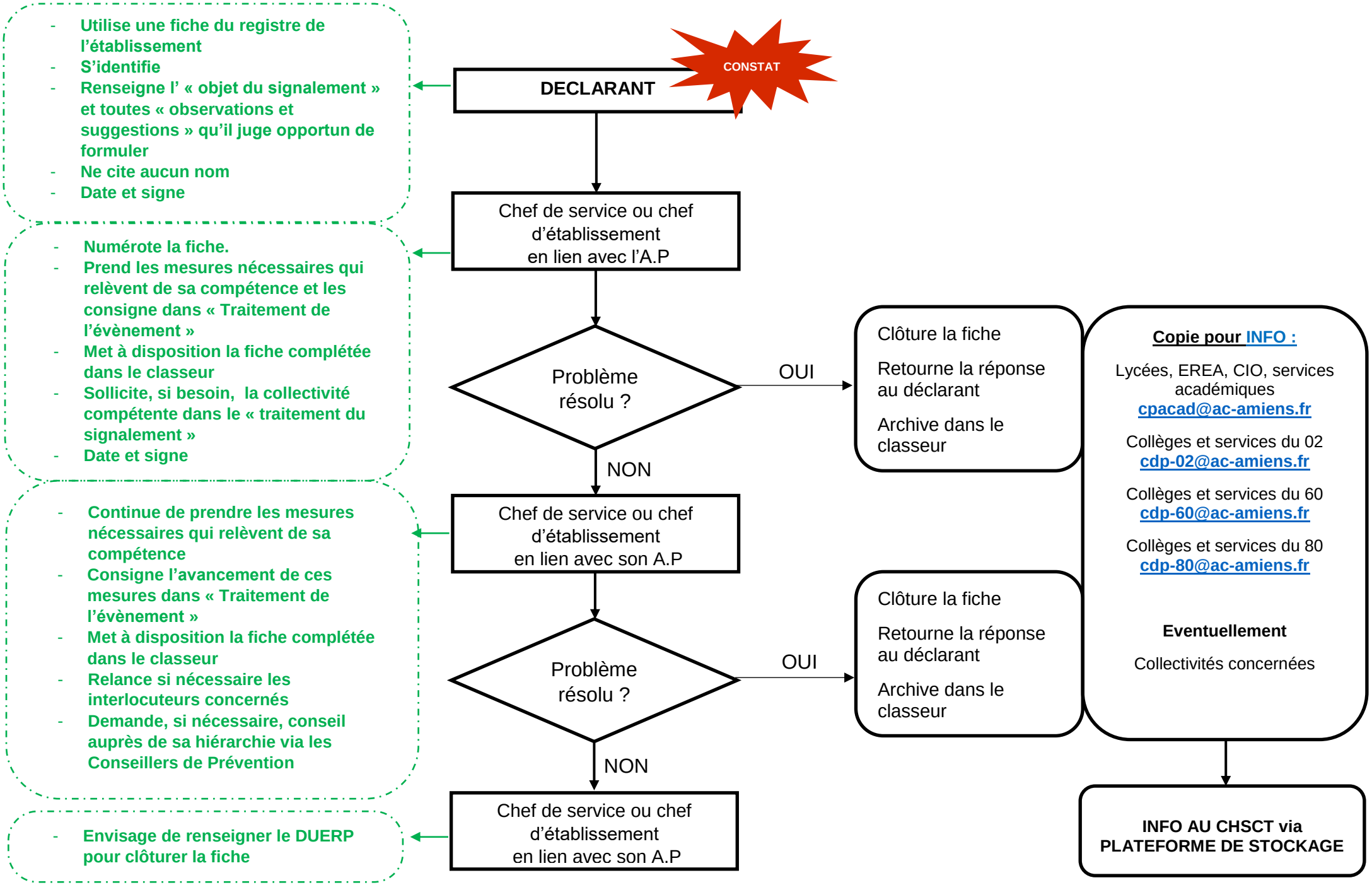

ANNEXE 02 : Affichages obligatoires en santé et sécurité au travail

LIEU	DOCUMENT	REGLEMENTATION
A l'entrée de l'établissement ou à l'accueil	Avis de la commission de sécurité	Arrête du 25 juin 1980 art.GE5
	Interdiction de fumer Interdiction de vapoter	Code de la sante publique, art R. 3511-6 Code de la sante publique, art. R. 3513–3
	Localisation du RSST	Décret 82-453, art. 3-1 Guide juridique, partie 1.5.1 §1
A chaque entrée de bâtiment	Plan d'intervention	Arrête du 25 juin 1980 art.MS41 et PE27
A chaque étage près de l'accès aux escaliers	Plan d'évacuation	Arrête du 25 juin 1980, art. MS47 et PE35
Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes	Consignes d'évacuation	Code du travail art. R4227-37 à 40 Arrête du 25/06/1980 art. MS 47
Dans les principaux lieux de passage des agents	Localisation du RSST	Décret 82-453, art. 3-1 Guide juridique, partie 1.5.1 §1
	Localisation du RDGI	Décret 82-453, art. 5-8
	Localisation du DUERP	Code du travail art R4121-4
	Membres du CHSCT	Décret 82-453, art. 46 Guide juridique, partie VII.2.3. §5
	Coordonnées : ISST, médecin de prévention, services de secours (cf : ANNEXE 04)	Code du travail, art. D4711-1
	Liste des secouristes	B.O du 06 janvier 2000
Dans toutes les classes	Protocole d'urgence	B.O du 06 janvier 2000

ANNEXE 03 : Personnes ressources en santé et sécurité au travail – Académie d'AMIENS

FONCTIONS	MISSIONS	COORDONNEES		
MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR	Action sur le milieu professionnel : - Amélioration des conditions de vie et de travail dans les services. - Adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine. - Protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Surveillance médicale :	**Docteur Maryse BURGER** 03.22.82.39.40 maryse.burger@ac-amiens.fr		
MEDECINS DU TRAVAIL	Les médecins du travail reçoivent les agents sur rendez-vous : - A leur demande - A la demande de l'administration - Dans le cadre d'une surveillance médicale particulière à l'égard de certaines catégories de personnels (personnels reconnus travailleurs handicapés, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents souffrant de pathologies particulières et ceux occupant des postes dans des services comportant des risques professionnels particuliers.	**SOMME** **Docteur Véronique PODVIN** 03.22.82.37.56 medecin-prevention80@ac-amiens.fr	**AISNE** **Docteur Monique VILLETTE** 03.23.26.20.67 medecin-prevention02@ac-amiens.fr	**OISE** **Docteur Pascal QUENOT** 03.44.06.45.85 medecin-prevention60@ac-amiens.fr
CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL AUPRES DU RECTEUR	- Prévention des ruptures et difficultés professionnelles - Accompagnement des personnels confrontés à des difficultés dans le domaine du travail, de la santé, de l'économie et de la vie familiale et personnelle. Le service social contribue à la promotion et à l'amélioration du bien-être des agents et des conditions de vie au travail. L'intervention du service social le plus en amont possible permet d'anticiper les incidences du changement et de prévenir les éventuelles conséquences individuelles et collectives. Il intervient avec le consentement de l'agent. L'assistant(e) de service social est soumis au secret professionnel.	**Christèle DINGEON** 03.22.82.39.26 christele.dingeon@ac-amiens.fr		
ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS		**SOMME** • Secteur Est **Catherine HAPPIETTE** 03.22.71.25.78 catherine.happiette@ac-amiens.fr • Secteur Ouest **Élodie BLANC** 03.22.71.25.12 elodie.blanc@ac-amiens.fr	**AISNE** • Secteur Nord **Barbara LURASCHI** 03.23.26.20.68 barbara.luraschi@ac-amiens.fr • Secteur Sud **Marie-Hélène POULAIN** 03.23.26.22.16 marie-helene.poulain@ac-amiens.fr	**OISE** • Secteur Est **Xavier DURAND** 07.78.04.36.02 xavier.durand@ac-amiens.fr • Secteur Ouest **Stéphanie DISSAUX** 03.44.06.45.17 social-perso60@ac-amiens.fr

INSPECTRICE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	- Contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité au travail. - Expertise, conseil et proposition dans les domaines de l'application des règles et de l'ensemble des règles de sécurité applicables. - Proposition des mesures immédiates et nécessaires aux chefs de service ou d'établissement en cas d'urgence. - Participation à l'animation du réseau de conseillers de prévention. Accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail ainsi qu'aux registres prévus par la règlementation.	**Nathalie BURY** 06.27.78.14.88 ce.isst@ac-amiens.fr		
CORRESPON--DANTE HANDICAP ACADEMIQUE	- Mise en œuvre et promotion de la politique académique en faveur du recrutement, de l'inclusion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. Ses principales activités : - Organisation et participation aux commissions de recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (Décret 95). - Suivi individuel en lien avec les services concernés. - Coordination de l'ensemble des actions avec les différents services académiques. - Gestion des crédits handicaps académiques - Sensibilisation et information des personnels sur le handicap. - Animation du réseau handicap avec les partenaires extérieurs.	**Céline COLLIER** 03.22.82.38.28 correspondant-handicap@ac-amiens.fr		
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	- Conseil et accompagnement de l'autorité académique sur des situations individuelles ou collectives présentant des problématiques relationnelles et/ou organisationnelles. Participation au diagnostic, proposition de solutions et suivi de ces situations. - Accompagnement des personnels d'encadrement et des services à l'analyse de situations et à la recherche de solutions. - Contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du dispositif de prévention des risques psychosociaux et de développement du bien-être au travail. - Conduite d'actions d'information et de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux. - Participation à la définition des besoins en formation continue des personnels et contribution à l'ingénierie des actions de formation dans son domaine de compétences.	**Axelle DELORME** 03.22.82.69.50 axelle.delorme@ac-amiens.fr		
CONSEILLERE DE PREVENTION ACADEMIQUE	- Coordination du pôle académique de prévention - Référente et conseillère pour les lycées et les services académiques - Assistance et conseil auprès du Recteur dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques - Proposition des mesures pratiques pour améliorer la prévention des risques - Participation à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels. - Animation du réseau des assistants de prévention du second degré	**Jeanne GUELOU** 03.22.82.69.81 cpacad@ac-amiens.fr		
CONSEILLERS DE PREVENTION DEPARTEMENTAUX	- Animation du réseau des assistants de prévention du premier degré - Référent et conseillers pour les collèges, les écoles et les services départementaux - Assistance et conseil auprès de l'IA-DASEN dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques - Proposition des mesures pratiques pour améliorer la prévention des risques - Participation à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels. - Accompagnement dans l'élaboration des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) et des exercices associés	**SOMME** **Guillaume DUVAL** 06.25.33.11.71 cdp-80@ac-amiens.fr	**AISNE** **Hasan DOGMAZ** 06.34.78.30.83 cdp-02@ac-amiens.fr	**OISE** **Gaëlle OZENFANT** 03.44.06.45.12 cdp-60@ac-amiens.fr